



Municipalité
de St-Norbert

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-NORBERT
M.R.C. DE D'AUTRAY

**RÈGLEMENT NUMÉRO 392-2
MODIFIANT LE RÈGLEMENT 392 - FIXANT LES
TARIFS ET MODALITÉS DE LOCATION DES
LOCAUX MUNICIPAUX**

Attendu que la prise de réservation et la tarification des salles selon la définition d'organisme local laisse place à interprétation ;

Attendu qu'il y a lieu que le conseil municipal donne, par l'adoption d'une modification au règlement 392, une définition claire de ce qu'est un organisme local ;

Attendu que l'avis de motion a été donné au préalable par Michel Fafard à la séance du conseil du 12 février 2018 (2018-02-037) et que le projet de règlement a été présenté à la même séance ;

Attendu que tous les membres du conseil ont reçu copie du projet de règlement au plus tard 72 heures avant l'heure fixée pour le début de la présente séance et que tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

En conséquence et pour ces motifs :

2018-03-051

Il est proposé par Jacques Boisvert
Appuyé par Hélène Houde

Que le présent règlement soit adopté.

ARTICLE 1

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2

La note de bas de page en référence à l'article 2 c) du règlement # 392 doit désormais se lire comme suit :

Le conseil municipal désigne, au titre d'organisme local, les organismes suivants : la FADOQ (Saint-Norbert), les Chevaliers de Colomb (Saint-Norbert), le Cercle des Fermières (Saint-Norbert), la MRC de D'Autray (incluant les pompiers), tout comité citoyen, ou toute initiative socioculturelle au bénéfice de la population norbertoise, pouvant contribuer au dynamisme de la communauté.

ARTICLE 5 ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

Monsieur le maire demande le vote.

Le règlement est adopté à l'unanimité des membres du conseil présents.

Michel Lafontaine
Maire

Caroline Gagnon
Directeur général et secrétaire-trésorière

Avis de motion et présentation d'un projet de règlement : 12 février 2018

Adoption : 12 mars 2018

Publication : 13 mars 2018